

COMMISSION DE DÉLIMITATION

DE LA FRONTIÈRE

GRÉCO-BULGARE— * —
Le Président
— * —

Paris, 4 mai 1922.

Mon Colonel,

Comme il était à prévoir, la Conférence des Ambassadeurs a décidé que nos documents seraient signés à Paris, les Commissaires qui vous manquent étant remplacés par des officiers pris dans les Ambassades. Nous avons l'intention de procéder à cette opération demain, ^{soir}.

Quant à la comptabilité, c'est une question autrement difficile à résoudre et je me demande comment cela finira, en raison des objections faites par les Commissaires intéressés contre de nombreuses dépenses. Je souhaite que vous soyez mieux averti à ce sujet à la Commission gréco-bulgare.

En vous adressant mes vœux de bonne nuit dans la continuation de vos travaux, je vous prie de vouloir bien agréer, mon Colonel, l'expression de mes sentiments très distingués.

S^e ^{général} _{major} de l'Armée

140. Rue de Grenelle

Paris (7^e)